

Communiqué de presse - Marseille, le 19 mai 2021

## LE CEREMA ET EUROMEDITERRANEE PARTENAIRES SUR L'EXPERIMENTATION D'UN REFERENTIEL REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020 EPAEM

L'Établissement Public d'Aménagement Euroméditerranée (EPAEM) à Marseille et le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) ont récemment signé une convention de partenariat pour mener une expérimentation sur un référentiel méditerranéen dans le cadre de la future Réglementation Environnementale 2020 des bâtiments (RE2020) qui s'appliquera dès 2022. Les deux établissements publics de l'Etat s'associent à travers une coopération de recherche et développement autour de la consommation énergétique, l'impact carbone et le confort d'été des bâtiments.

### Un projet de coopération pour mettre le cap sur la RE2020

Dans le cadre des engagements pris par l'Etat français pour la lutte contre le changement climatique, une nouvelle réglementation environnementale plus ambitieuse s'appliquera aux bâtiments neufs à partir de janvier 2022 : la **Réglementation Environnementale 2020** (RE2020). Cette norme nationale ira plus loin que l'ancienne **Réglementation Thermique 2012** (RT2012) en intégrant l'impact carbone des constructions. C'est pourquoi l'EPAEM et le CEREMA ont souhaité unir leurs efforts autour d'une expérimentation visant à établir un référentiel innovant de construction qui déterminera des ambitions au niveau local et ainsi, les futurs objectifs des professionnels intervenant sur le périmètre d'Euroméditerranée.



Gaëlle BERTHAUD, Directrice du CEREMA Méditerranée  
et Paul COLOMBANI, Directeur Général Adjoint de l'EPAEM

Pour Euroméditerranée, dans sa fonction d'aménageur marseillais, il s'agira de fixer des objectifs ambitieux aux promoteurs et d'encourager l'innovation afin de développer des projets immobiliers toujours plus vertueux. Dans sa mission d'établissement public, le CEREMA expérimentera la réglementation et ses évolutions. Cette coopération de recherche et développement, porte notamment sur l'identification de leviers d'actions pour les projets développés en contexte méditerranéen. Elle s'inscrit pleinement dans la mission d'expertise et d'accompagnement du CEREMA et traduit son ambition de s'orienter vers des sujets locaux et des innovations du terrain.

### Une expérimentation adaptée aux spécificités d'un territoire méditerranéen

Cette expérimentation permettra aux deux établissements publics d'étudier et d'établir un référentiel spécifique adapté au contexte local, sur la base de projets de construction développés ou en cours de développement sur le territoire.

**« Les objectifs annoncés de la RE2020 ne pourront pas être atteints de la même manière à Paris et à Marseille. Il faut mettre en œuvre les conditions propres au territoire pour atteindre les objectifs fixés, et même aller au-delà lorsque cela est possible. »**

Rémi COSTANTINO – Secrétaire Général de l'EPAEM

**« L'un des enjeux de notre expérimentation est de prendre en compte et de valoriser des projets innovants, comme par exemple l'utilisation des boucles à eau de mer, aujourd'hui une spécificité du territoire marseillais, qui est complexe à quantifier dans le cadre de cette norme. »**

Gaëlle BERTHAUD - Directrice du CEREMA Méditerranée

## Une démarche échelonnée en plusieurs phases

La phase préparatoire a pour objectif de **réinterroger les performances énergie et carbone des projets existants** sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée afin de déceler les marges potentielles d'amélioration de leur bilan. Cette première étape permettra également d'évaluer les conséquences du changement de cadre réglementaire entre la RT2012, l'expérimentation E+C- et la RE2020 (voir encadré ci-dessous). Sur cette base, la deuxième phase devra dégager des hypothèses de **modélisations énergie / carbone / confort d'été** qui pourront être évaluées en termes de performance. Au-delà du respect de la réglementation, il s'agira de pousser la performance des projets en définissant des seuils parfois plus ambitieux et qui seront adaptés aux spécificités et au contexte du territoire méditerranéen. Ce travail s'appuiera sur la concertation avec les acteurs locaux publics et privés. Enfin, lors de la première année de la mise en place du référentiel, un **accompagnement sera réalisé par le CEREMA** pour les nouveaux projets de construction développés sur Euroméditerranée.

### FOCUS SUR LES REGLEMENTATIONS ET EXPERIMENTATIONS

**RT2012** : En France, la réglementation thermique (RT) 2012 est le dispositif permettant d'encadrer les caractéristiques thermiques des bâtiments neufs. Elle fixe la quantité maximale d'énergie que peut consommer un bâtiment pour être chauffé, éclairé, produire de l'eau chaude sanitaire, être climatisé et ventilé. La RT 2012 est celle actuellement en vigueur : elle apporte des exigences en matière d'économie d'énergie, d'isolation du bâti et d'écologie, avec l'utilisation de matériaux et d'énergies renouvelables.

**E+C-** : Le label E+C- (« énergie plus, carbone moins »), créé en 2016, est une expérimentation qui préfigure la future réglementation environnementale : il permet d'intégrer à l'évaluation des bâtiments leur empreinte carbone. Les retours d'expérience d'E+C- permettent d'affiner les contours de la nouvelle norme RE2020, en terme de faisabilité technique et économique.

**RE2020** : La RE2020 est la réglementation qui remplacera la RT2012 pour les bâtiments neufs. Applicable dès janvier 2022, cette nouvelle norme a un champ d'action plus vaste que les précédentes. Elle prend en compte, en plus de la performance énergétique, l'empreinte environnementale du bâtiment et sa capacité à produire de l'énergie. La réglementation 2020 quitte l'appellation « thermique » (RT) pour devenir « réglementation environnementale » (RE).

#### A propos d'**EUROMEDITERRANÉE**

Depuis vingt-cinq ans, l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Euroméditerranée conçoit, développe et construit la ville méditerranéenne durable de demain au cœur de la métropole Aix Marseille-Provence. Labélisé « ÉcoCité » depuis 2009, le territoire d'intervention d'Euroméditerranée de 480 ha est un véritable laboratoire d'expérimentation pour tester des solutions, services et dispositifs innovants qui seront, demain, partie intégrante de la ville durable méditerranéenne.

#### A propos du **CEREMA**

Le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un expert technique dans divers domaines (aménagement, transports, infrastructures, risques, bâtiment, environnement...) et se positionne comme un intégrateur, mobilisant ses compétences multi métiers au service des territoires et de leurs projets. Établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, il agit en intervenant prioritairement là où les besoins de l'Etat et des collectivités sont les plus importants et les sujets les plus complexes.

#### CONTACT PRESSE EUROMEDITERRANÉE

Juliette Keller  
06 77 03 48 20  
[juliette.keller@euromediterranee.fr](mailto:juliette.keller@euromediterranee.fr)

Léa Valleix  
06 30 69 50 16  
[lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com)